

**ANNÉE
2016**

Bulletin n° 6

**Date de parution
22 décembre 2016**



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il me revient en cette fin d'année, le plaisir de vous souhaiter personnellement de joyeuses fêtes de Noël ainsi que des vœux de bonne et heureuse année 2017. Que cette nouvelle année vous apporte la santé, notre bien le plus précieux à tous, ainsi que la prospérité dans la joie de vos familles.

Une récente modification du conseil municipal a eu lieu le 25 octobre dernier suite à la démission de M. Gilbert DARTOIS pour raison de santé. Les membres du conseil municipal, du Centre Communal d'Action Sociale et du personnel communal se joignent à moi pour lui adresser d'abord nos plus vifs remerciements pour son engagement en tant que maire de Tincques depuis le 21 mars 2008, et lui souhaiter force et courage pour affronter la maladie.

Entouré de l'équipe municipale, je peux vous assurer que mon action ne sera guidée que par la seule volonté de répondre aux défis et enjeux qui se présentent à nous, dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Dans un environnement en constante mutation, il est important de prévoir l'avenir de notre village et de penser un certain nombre de projets permettant le développement de notre commune, tout en améliorant le cadre de vie.

Une politique attractive en matière d'habitat pour maintenir notre école et l'économie locale, l'assainissement collectif, le développement du réseau gaz, la défense incendie et l'éclairage public sont autant de chantiers nécessaires et indispensables qu'il faut mener à bien.

Je crois aussi aux démarches de démocratie participative, pour que les habitants s'impliquent dans la vie de notre commune. Les conditions de sécurité publique, l'embellissement du village, la création d'un conseil municipal des jeunes, sont des actions qui permettront à chacun de participer à la vie de notre cité.

J'aurai l'occasion, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité qui se dérouleront le samedi 14 janvier 2017 à 19h00 dans la salle polyvalente et à laquelle tous les Tincquois sont cordialement invités, de revenir sur ces points et vous proposer quelques échéances.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2017.

Jacques THELLIER
Maire de Tincques

↪ INFLUENZA AVIAIRE

A la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud Ouest de la FRANCE et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie au **niveau « élevé » sur l'ensemble du territoire national**.

Ce choix a également été motivé par l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays d'Europe et par la dynamique de propagation du virus.

Le risque « élevé » entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire national, à savoir :

- ▷ L'obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible)
- ▷ L'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, et en particulier des marchés de volailles vivantes. Les rassemblements peuvent avoir lieu sous dérogation, si notamment des dispositions sont mises en œuvres pour éviter tout risque de contamination par les oiseaux sauvages et entre volailles issues de différents élevages,
- ▷ L'interdiction de lâchers de gibiers à plume sur tout le territoire national. Les lâchers de faisans et de perdrix peuvent être autorisés sous certaines conditions, tout comme l'utilisation des appelants.

Des mesures de biosécurité strictes doivent être respectées dans toutes les exploitations de volailles et par toutes les personnes susceptibles de rentrer dans les élevages de volailles du territoire national.

↪ SYNDICAT DES EAUX DES VALLÉES DU GY ET DE LA SCARPE

Comme annoncé dans le précédent bulletin, la commune de TINCQUES dépendra, à compter du 1er janvier 2017, du **Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe** pour la gestion de l'eau potable.

Le Syndicat a son siège à MONTENESCOURT (62123), 34 rue principale ou vous pourrez contacter :

- ▷ Le Président (Monsieur Alain BAILLEUL) par mail à l'adresse syndicatdugy@orange.fr
- ▷ Le service administratif (aux heures de bureau, sauf le mercredi) au 03-21-48-61-85
- ▷ Le service technique au 06-30-27-85-07

L'abonnement, pour un compteur classique, s'élève à la somme de 15 € hors taxes par an. Le prix de l'eau, quant à lui, est arrêté à 0,95 € hors taxes par mètre cube d'eau consommé, redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'Eau en sus.

↪ AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont informés que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes (été 2016 particulièrement pluvieux) peuvent être consultés sur simple demande en Mairie depuis le 24 novembre 2016.

↳ ÉLAGAGE

Ces derniers mois, des coupures d'électricité et / ou de téléphone ont affecté certains secteurs de la commune. Les rapports d'intervention montrent que, pour l'essentiel d'entre eux, les désordres auraient pu être évités si les travaux d'élagage, à mettre en œuvre de manière préventive, avaient été réalisés comme il se doit de manière à libérer les réseaux électrique et téléphonique de toute emprise végétale.

Afin d'éviter les désagréments en cas de coupure, il est demandé aux intéressés de profiter de cette période hivernale pour procéder aux opérations d'élagage nécessaires.

Si tel n'était pas le cas, la mairie pourrait appliquer les mesures administratives en application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

↳ LOGEMENT A LOUER

La Mairie de TINCQUES loue, (dans les anciens locaux de la Poste) un appartement neuf situé au premier étage de l'immeuble situé 3 C rue de la gare et comprenant :

- hall
- Séjour
- Salon
- Cuisine
- 2 chambres
- Salle de bains
- WC

Le loyer est arrêté à la somme de 515 € Toutes Taxes Comprises (dont 15 € de charges).

Pour tout renseignement, contacter la Mairie de TINCQUES au 03-21-47-38-49 ou encore la SCP BUNEAU-CADET au 03-21-60-44-02 (en précisant la référence 62137-142534)

↳ DÉJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS ET ABOIEMENTS INTÉMPÉSTIFS

Il est ici rappelé que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Les aboiements continus intempestifs prolongés ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage, mais un trouble anormal et une nuisance. Les propriétaires concernés sont donc invités à prendre les mesures utiles pour préserver la tranquillité du voisinage.

↳ MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées au public du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus.

Une permanence aura lieu, pour les affaires urgentes,

⇒ **Le mercredi 28 décembre 2016, de 9h00 à 12h00**